



Faites découvrir le Flash Info' à vos proches !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur [www.divonnelesbains.fr](http://www.divonnelesbains.fr) ou contactez-nous : [webmestre@divonne.fr](mailto:webmestre@divonne.fr)

## Impôts : les réponses à vos questions

### QUELS IMPÔTS ONT AUGMENTÉ ?

- > **Pour un propriétaire**, la taxe foncière (bâti et non bâti) et la taxe d'habitation ont augmenté ;
- > **Pour un locataire**, seule la taxe d'habitation a augmenté ;
- > **Pour les entreprises**, la taxe foncière et la taxe professionnelle ont augmenté ;
- > **La taxe d'ordures ménagères**, qui est prélevée sur le rôle de taxe foncière, mais qui est du ressort et touchée par la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), a diminué de 8.99% en 2008 à 8.59% en 2009.



### POURQUOI EST-CE L'INTERCOMMUNALITÉ QUI A LE PLUS AUGMENTÉ ?

La part de la CCPG sur les taxes a augmenté de 40%. Cette forte hausse est la **conséquence du transfert de la compétence « petite enfance » des communes vers la CCPG**. En principe, les communes ont fait une économie de fonctionnement équivalente. Ceci a permis de limiter la hausse des impôts par les communes.

### COMMENT EXPLIQUER L'AUGMENTATION DES IMPÔTS ?

**Par la baisse du chiffre du casino** : perte de 4 millions de recettes du casino depuis 2002, 1 million entre 2007 et 2008. Fin août 2009, les recettes du casino pour la ville sont inférieures de 5.7% aux recettes 2008 (soit 147 000 € de diminution).

### DE COMBIEN ?

**Attention, les impôts ne sont pas prélevés seulement par la commune mais aussi par la CCPG, le département de l'Ain et la Région Rhône-Alpes.**

Sur les tableaux ci-dessous, on peut observer le calcul exact de l'augmentation d'impôt et quelle part revient à chaque niveau de collectivité.

Par exemple, si un contribuable payait 1 000 € de taxe d'habitation en 2008, en 2009 il paiera 1 264 €, dont 161 € liés à l'augmentation votée par la commune (passage de 5.22% à 7.02%), 37 € à celle votée par la CCPG et 66 € à celle votée par le département de l'Ain.

	Taxe d'habitation			Foncier bâti		
	2008	hausse 2009	taux 2009	2008	hausse 2009	taux 2009
<b>Part commune</b>	5,22%	34,50%	7,02%	5,72%	66,00%	9,50%
<b>CCPG</b>	1,03%	40,00%	1,44%	1,43%	40,00%	2,00%
<b>Département</b>	4,94%	15,00%	5,68%	6,29%	15,00%	7,23%
<b>Région</b>	0,00%		0,00%	2,12%	0,00%	2,12%
<b>Total</b>	<b>11,19%</b>		<b>14,14%</b>	<b>15,56%</b>		<b>20,85%</b>
<b>Hausse totale</b>			<b>26,40%</b>			<b>34,00%</b>

	Foncier non bâti			Taxe professionnelle		
	2008	hausse 2009	taux 2009	2008	hausse 2009	taux 2009
<b>Part commune</b>	29,69%	35,00%	40,08%	5,01%	49,00%	7,46%
<b>CCPG</b>	6,80%	40,00%	9,52%	1,44%	40,00%	2,02%
<b>Département</b>	22,11%	14,99%	25,42%	7,02%	15%	8,07%
<b>Région</b>	5,28%	0,00%	5,28%	2,49%	0,00%	2,49%
<b>Total</b>	<b>63,88%</b>		<b>80,31%</b>	<b>15,96%</b>		<b>20,04%</b>
<b>Hausse totale</b>			<b>25,71%</b>			<b>25,59%</b>



## QUE FAIT-ON DE NOS IMPÔTS ?

### Des investissements :

- > **De nouvelles écoles, de nouvelles classes** : 3,5 M€ pour l'école d'Arbère, 300 000 € pour les classes de la maternelle centre ;
- > **Une nouvelle résidence pour nos anciens** : 10,2 M€ ;
- > **La réfection et la création de voirie** : 700 000 € ;
- > **Des aménagements de nouveaux quartiers** : ZAC des Longs Prés, quartier Perdtemps, futur quartier de la gare, etc.

### Le maintien d'une bonne qualité de vie sur la commune :

- > **L'animation de la ville, le développement touristique** : 800 000 € en 2008 ;
- > **L'entretien et le fonctionnement des écoles primaires et maternelles, du centre de loisirs** : 1,6 M€ en 2008 ;
- > **Les équipements sportifs et les associations sportives** : 800 000 € (gymnase, piscine, subventions aux associations, etc.) ;
- > **Des aménagements et des services urbains** : 1,8 M€ (voirie, fleurissement de la ville, déneigements, éclairage public, propreté, WC publics, etc.).

### Des services différents des autres communes gessiennes :

- > **Une brigade de policiers municipaux de 8 agents avec des missions spécifiques** que les autres communes n'assurent pas : marché du dimanche, rondes de nuit ;
- > **Une bibliothèque-médiathèque avec plus de 3 000 abonnés**, mettant à disposition 23 441 documents, soit une offre documentaire enrichie de près de 80% depuis l'ouverture en 2005 (13 000 documents) ;
- > **Un centre culturel - L'Esplanade du Lac** - qui a présenté 25 spectacles accueillant 8 280 personnes, 40 spectacles associatifs recevant environ 9 000 personnes et 69 locations représentant 8 955 personnes. Le nombre d'abonnés a augmenté de 37% par rapport à la saison dernière ;
- > **Une piscine avec un bassin olympique**, unique dans le Pays de Gex, dont la fréquentation ne cesse de progresser : 79 256 entrées en 2009 contre 44 801 en 2007.

## Événement

### RÉUNION PUBLIQUE

*Quel avenir pour la Place Perdtemps ?*

**Jeudi 15 octobre**

**20h30**

**Salle du conseil municipal**

#### Objectifs :

- > Présentation du projet de réaménagement de la Place Perdtemps
- > Questions / Réponses

Cette réunion est publique et ouverte à tous.

**Du 20 octobre au 20 novembre, une enquête publique sera ouverte** afin que toute personne intéressée puisse venir faire ses observations.

**Renseignements** : [urbanisme@divonne.fr](mailto:urbanisme@divonne.fr)

## À vos agendas

### Séance de dédicaces des auteurs divonnais

**Samedi 17 octobre**

De 14h00 à 18h00 - Médiathèque Correspondances

### Pot d'accueil des nouveaux divonnais

**Vendredi 23 octobre**

18h30 - Esplanade du Lac

### Conseil municipal

**Jeudi 05 novembre**

19h15 - Salle du conseil municipal

### Téléthon 2009 : les 4 et 5 décembre, mobilisez-vous !

#### Avis à la population : appel à bénévoles

Vous souhaitez soutenir le Téléthon ?  
Rejoignez notre équipe de bénévoles.

**Contact** : Catherine Foedit

04 50 20 28 69 - [catherine.foedit@gmail.com](mailto:catherine.foedit@gmail.com)

**MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS**

73, AVENUE DES THERMES - 01220 DIVONNE-LES-BAINS

RÉDACTION/CONCEPTION : SERVICE COMMUNICATION

CRÉDITS PHOTOS : MAIRIE DE DIVONNE-LES-BAINS